



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Procédures et modes d'emploi : C03

## **Accompagnement vers l'apprentissage des jeunes de moins de 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre**

### **Rectorat**

**Délégation académique  
aux enseignements  
techniques**

**Service académique de  
l'apprentissage**

Affaire suivie par  
Marie-Laurence PRESI

Téléphone  
03.88.23.37.23

Fax  
03 88 23 38 19

Mél.

ce.daet-apprentissage  
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 09/07/2013, précise que les jeunes ayant accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire (sortant d'une classe de 3<sup>ème</sup>) ne peuvent souscrire un contrat d'apprentissage qu'à compter de la date effective de leurs quinze ans.

En conséquence, les élèves qui atteignent l'âge de 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre restent obligatoirement sous statut scolaire jusqu'à la date de leur anniversaire et doivent être inscrits dans un établissement scolaire.

Pour ceux qui bénéficient d'une promesse ou d'un engagement d'embauche d'un employeur, un dispositif de conventionnement entre l'établissement scolaire où ils seront inscrits et le CFA assurant la préparation au diplôme choisi est mis en place pendant cette période, afin d'éviter toute rupture dans la formation.

### **- Une promesse ou un engagement d'embauche d'un employeur**

Sont concernés par ce dispositif les élèves qui bénéficient d'une réelle promesse d'embauche d'un employeur, concrétisée par un contrat d'apprentissage prenant effet à la date de leur quinzième anniversaire ou une demande de contrat d'apprentissage à cette même date, signés par l'entreprise.

### **- Une inscription dans un lycée pour la période entre la rentrée scolaire et la date anniversaire des quinze ans**

Entre la rentrée scolaire et la date de leur anniversaire, les élèves - toujours sous statut scolaire - sont inscrits dans un lycée. Celui-ci est informé par le CFA et prend contact avec la famille pour les formalités d'inscription.

La liste des lycées où seront inscrits les élèves figure en annexe.

### **- La formation au CFA**

Le lycée dans lequel le futur apprenti est inscrit conclut une convention avec le CFA, aux termes de laquelle celui-ci assure la formation.

Le CFA informe les familles, les jeunes et les entreprises des modalités de la formation.

### **- Des stages en entreprise**

Les élèves relevant de ce dispositif effectuent des stages dans l'entreprise dans laquelle ils seront apprentis. Les dates seront communiquées aux parents et aux entreprises par le CFA où le jeune suit la formation. Il s'agit de stages d'application.

Une convention de stage est conclue entre l'entreprise et le lycée où le jeune est inscrit. Le suivi du jeune pendant les stages est assuré par le CFA.

**Ce dispositif cesse à la date du quinzième anniversaire du jeune qui relève, dès lors, du statut d'apprenti.**



***Les entreprises concernées par l'embauche d'un jeune dans cette situation peuvent obtenir toutes les informations utiles, soit auprès des chambres consulaires dont elles relèvent, soit auprès des CFA.***

## Correspondance entre les CFA et les lycées où seront inscrits les jeunes

<b>C.F.A.</b>	<b>Lycées d'inscription des jeunes</b>
<b>- <u>Bas-Rhin</u></b>	
CFA Siegfried Haguenau	Lycée Heinrich/Nessel Haguenau
CFA Nessel Haguenau	Lycée Heinrich/Nessel Haguenau
CFAI – site de Reichshoffen	Lycée Heinrich/Nessel Haguenau
CFA Paul-Emile Victor Obernai	Lycée Paul-Emile Victor Obernai
CFA Jules Verne Saverne	Lycée Jules Verne Saverne
CFA Mathis Schiltigheim	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA Schweisguth Sélestat	Lycée Schweisguth Sélestat
CFA Le Corbusier Illkirch	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA Gutenberg Illkirch	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA Oberlin Strasbourg	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA de l'enseignement professionnel privé d'Alsace	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA de l'artisanat Eschau	Lycée Oberlin Strasbourg
CEFPPA Illkirch	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA des compagnons du devoir Strasbourg	Lycée Oberlin Strasbourg
CFAI – site d'Eckbolsheim	Lycée Oberlin Strasbourg
CFA Stanislas Wissembourg	Lycée Heinrich/Nessel Haguenau
<b>- <u>Haut-Rhin</u></b>	
CFA Gustave Eiffel Cernay	Lycée Charles Pointet Thann
CFA Marcel Rudloff Colmar	Lycée Lazare de Schwendi Ingersheim
CFA de l'hôtellerie –restauration Colmar	Lycée Lazare de Schwendi Ingersheim
CFAI site de Colmar	Lycée Lazare de Schwendi Ingersheim
CFA Joseph Storck Guebwiller	Lycée Joseph Storck Guebwiller
CFA de l'artisanat Mulhouse	Lycée Louis Armand Mulhouse
CFAI site de Mulhouse	Lycée Louis Armand Mulhouse
CFA Roosevelt Mulhouse	Lycée Louis Armand Mulhouse
CFA Jean Mermoz Saint-Louis	Lycée Jean Mermoz Saint-Louis
CFA Charles Pointet Thann	Lycée Charles Pointet Thann